

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 03440

Numéro SIREN : 823 580 832

Nom ou dénomination : A.S.V

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2020 sous le numéro de dépôt 4538

Désignation de l'entreprise <u>A.S.V</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																			
Adresse de l'entreprise <u>6 Grand Rue Jean Moulin 34000 MONTPELLIER</u>																																																																																																																																													
SIRET <table><tr><td>8</td><td>2</td><td>3</td><td>5</td><td>8</td><td>0</td><td>8</td><td>3</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>												8	2	3	5	8	0	8	3	2	0	0	0	1	7																																																																																																																				
8	2	3	5	8	0	8	3	2	0	0	0	1	7																																																																																																																																
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>																																																																																																																																													
Exercice N clos le <u>13</u> <u>11</u> <u>2020</u> <u>1</u> <u>9</u>																																																																																																																																													
ACTIF																																																																																																																																													
<table><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">Brut 1</td><td colspan="2">Amortissements-Provisions 2</td><td colspan="2">Net 3</td></tr><tr><td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td><td rowspan="2">Immobilisations incorporelles</td><td>Fonds commercial *</td><td>010</td><td></td><td>012</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Autres *</td><td>014</td><td></td><td>016</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Immobilisations corporelles *</td><td>028</td><td>52 339</td><td>030</td><td>14 622</td><td>37 717</td></tr><tr><td colspan="2">Immobilisations financières * (1)</td><td>040</td><td></td><td>042</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total I (5)</td><td>044</td><td>52 339</td><td>048</td><td>14 622</td><td>37 717</td></tr><tr><td rowspan="8">ACTIF CIRCULANT</td><td rowspan="2">STOCKS</td><td>Matières premières, approvisionnements, en cours de production *</td><td>050</td><td></td><td>052</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Marchandises *</td><td>060</td><td>53 795</td><td>062</td><td></td><td>53 795</td></tr><tr><td colspan="2">Avances et acomptes versés sur commandes</td><td>064</td><td></td><td>066</td><td></td><td></td></tr><tr><td rowspan="2">Créances (2)</td><td>Clients et comptes rattachés *</td><td>068</td><td></td><td>070</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Autres * (3)</td><td>072</td><td>4 655</td><td>074</td><td></td><td>4 655</td></tr><tr><td colspan="2">Valeurs mobilières de placement</td><td>080</td><td></td><td>082</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Disponibilités</td><td>084</td><td>273 145</td><td>086</td><td></td><td>273 145</td></tr><tr><td colspan="2">Charges constatées d'avance *</td><td>092</td><td></td><td>094</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total II</td><td>096</td><td>331 596</td><td>098</td><td></td><td>331 596</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II)</td><td>110</td><td>383 935</td><td>112</td><td>14 622</td><td>369 313</td></tr></table>														Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			Autres *	014		016			Immobilisations corporelles *		028	52 339	030	14 622	37 717	Immobilisations financières * (1)		040		042			Total I (5)		044	52 339	048	14 622	37 717	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			Marchandises *	060	53 795	062		53 795	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			Autres * (3)	072	4 655	074		4 655	Valeurs mobilières de placement		080		082			Disponibilités		084	273 145	086		273 145	Charges constatées d'avance *		092		094			Total II		096	331 596	098		331 596	Total général (I + II)		110	383 935	112	14 622	369 313																		
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																																																																																																																																							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																																																																																																																																								
		Autres *	014		016																																																																																																																																								
	Immobilisations corporelles *		028	52 339	030	14 622	37 717																																																																																																																																						
	Immobilisations financières * (1)		040		042																																																																																																																																								
	Total I (5)		044	52 339	048	14 622	37 717																																																																																																																																						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																																																																																																																																								
		Marchandises *	060	53 795	062		53 795																																																																																																																																						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																																																																																																																																								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070																																																																																																																																								
		Autres * (3)	072	4 655	074		4 655																																																																																																																																						
	Valeurs mobilières de placement		080		082																																																																																																																																								
	Disponibilités		084	273 145	086		273 145																																																																																																																																						
	Charges constatées d'avance *		092		094																																																																																																																																								
Total II		096	331 596	098		331 596																																																																																																																																							
Total général (I + II)		110	383 935	112	14 622	369 313																																																																																																																																							
PASSIF																																																																																																																																													
<table><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Exercice N 1</td><td colspan="2">NET</td></tr><tr><td rowspan="8">CAPITAUX PROPRES</td><td>Capital social ou individuel *</td><td></td><td>120</td><td></td><td></td><td></td><td>100</td></tr><tr><td>Écarts de réévaluation</td><td></td><td>124</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Réserve légale</td><td></td><td>126</td><td></td><td></td><td></td><td>10</td></tr><tr><td>Réserves réglementées *</td><td></td><td>130</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *</td><td></td><td>131</td><td></td><td>)</td><td>132</td><td>115 093</td></tr><tr><td>Report à nouveau</td><td></td><td>134</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Résultat de l'exercice</td><td></td><td>136</td><td></td><td></td><td></td><td>40 463</td></tr><tr><td>Provisions réglementées</td><td></td><td>140</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total I</td><td></td><td>142</td><td></td><td></td><td>155 665</td></tr><tr><td colspan="2">Provisions pour risques et charges</td><td></td><td>Total II</td><td></td><td>154</td><td></td><td></td></tr><tr><td rowspan="5">DETTES (4)</td><td colspan="2">Emprunts et dettes assimilées</td><td></td><td>156</td><td></td><td></td><td>15 779</td></tr><tr><td colspan="2">Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td><td></td><td>164</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Fournisseurs et comptes rattachés *</td><td></td><td>166</td><td></td><td></td><td>166 306</td></tr><tr><td colspan="2">Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :</td><td></td><td>169</td><td>929)</td><td>172</td><td>31 563</td></tr><tr><td colspan="2">Produits constatés d'avance</td><td></td><td>174</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total III</td><td></td><td>176</td><td></td><td></td><td>213 648</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II + III)</td><td></td><td>180</td><td></td><td></td><td>369 313</td></tr></table>																Exercice N 1		NET		CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				100	Écarts de réévaluation		124					Réserve légale		126				10	Réserves réglementées *		130					Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		131		)	132	115 093	Report à nouveau		134					Résultat de l'exercice		136				40 463	Provisions réglementées		140					Total I			142			155 665	Provisions pour risques et charges			Total II		154			DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			15 779	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				Fournisseurs et comptes rattachés *			166			166 306	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169	929)	172	31 563	Produits constatés d'avance			174				Total III			176			213 648	Total général (I + II + III)			180			369 313
				Exercice N 1		NET																																																																																																																																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				100																																																																																																																																						
	Écarts de réévaluation		124																																																																																																																																										
	Réserve légale		126				10																																																																																																																																						
	Réserves réglementées *		130																																																																																																																																										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		131		)	132	115 093																																																																																																																																						
	Report à nouveau		134																																																																																																																																										
	Résultat de l'exercice		136				40 463																																																																																																																																						
	Provisions réglementées		140																																																																																																																																										
Total I			142			155 665																																																																																																																																							
Provisions pour risques et charges			Total II		154																																																																																																																																								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			15 779																																																																																																																																						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164																																																																																																																																									
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			166 306																																																																																																																																						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169	929)	172	31 563																																																																																																																																						
	Produits constatés d'avance			174																																																																																																																																									
Total III			176			213 648																																																																																																																																							
Total général (I + II + III)			180			369 313																																																																																																																																							
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	8 801																																																																																																																																					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 805																																																																																																																																					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																																																																																																																																						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A . S . V

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	705 828			
	Production vendue	Biens	215		214				
		Services *	217		218	(0)			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitations reçues				226				
	Autres produits				230	1 012			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	706 840			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	385 121			
	Variation de stocks (marchandises) *				236	(16 363)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	143 272			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 838	244	2 635			
	Rémunérations du personnel *				250	107 207			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	23 535			
	Dotations aux amortissements *				254	8 706			
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	246			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	654 358		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	52 482			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	159			
Produits exceptionnels (IV)					290				
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347	348	1 634			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	10 227			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	40 463			
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	40 463	314			
Régime des impôts	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	10 227				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	3 533			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990					
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. quaterdecies)	993					
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655					
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645					
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648						
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	54 223	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	54 223	372

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2020

A.S.V

Extension

[illegible]

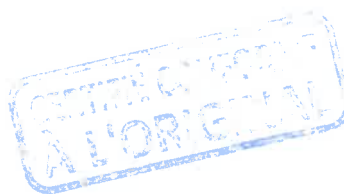
PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 369 312,97 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 40 462,63 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a final flourish.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices



1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

**1.6 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

1.7 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.



ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 27/03/2020

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.



ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 27/03/2020

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat*	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels		2 805		2 805	
Install. générales, agencements divers	14 534			14 534	
Matériel de transport	33 423			33 423	
Autres immobilisations corporelles	1 577			1 577	
Immobilisations financières					
TOTAL	49 534	2 805		52 339	



ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 27/03/2020

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels		252		252
Install. générales, agencem., aménagem. divers	767	1 453		2 221
Matériel de transport	5 069	6 685		11 754
Autres immobilisations corporelles	79	315		395
TOTAL	5 916	8 706		14 622



5 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**5.1 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR**

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 932
Dettes fiscales et sociales	6 884
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	34 816

5.2 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	705 828
Ventes de produits finis	
Prestations de services	-0
TOTAL	705 828

Répartition par marché géographique	Montant
France	705 828
Etranger	
TOTAL	705 828



ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 27/03/2020

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 14 mois	31/10/2016 mois	31/10/2016 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	100	100	100		
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	705 828	692 359	731 623		
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	59 396	44 987	104 907		
c) Impôt sur les bénéfices	10 227	4 782	24 093		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	49 169	40 205	80 814		
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	40 463	34 289	80 814		
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	107 207	100 801	100 087		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	23 535	28 736	23 210		

Observations complémentaires

A.S.V

S.A.S.U. au capital de 100,00 Euros
Siège social : 6 Grand Rue Jean Moulin

34000 MONTPELLIER
R.C.S : 823 580 832

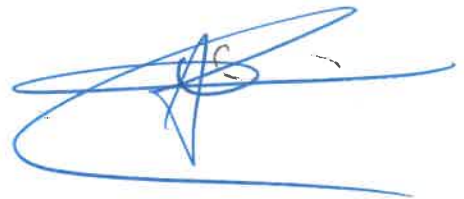
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/04/2020
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter un bénéfice de 40 462,63 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves pour un montant de 40 462,63 Euros

Pour copie certifiée conforme
Le Président du Conseil d'Administration



A.S.V
S.A.S.U. au capital de 100,00 Euros
Siège social : 6 Grand Rue Jean Moulin

34000 MONTPELLIER
R.C.S : 823 580 832

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/04/2020

Le 28/04/2020,
à 9H,

Mademoiselle Anne-Sophie VINCILEONI, associé unique de la société **A.S.V**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 lesquels font apparaître **un bénéfice de 40 462,63 Euros.**

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2019** faisant ressortir un **bénéfice de 40 462,63** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **40 462,63** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves pour un montant de 40 462,63 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

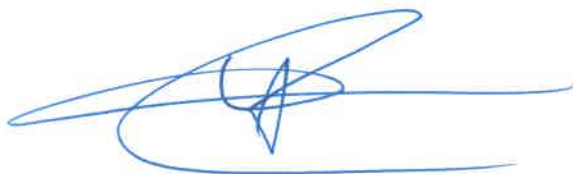
L'associé unique décide de valider la rémunération du Président pour un montant de 24 000,00 Euros annuel.

Décision n° 5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script with a large loop and a horizontal line extending to the right.